

Nombre de membres du Bureau:

- en exercice: 21

- membres présents : 16

- suffrages exprimés : 16

- pour : 16

DÉLIBÉRATION nº B2022/131

L'an deux mille deux et le 19 septembre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents: Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Ludovic PONTICO, Laurent LAGES et Martine LABAT.

 \underline{Objet} : Mise en œuvre de trois ateliers économiques à destination des entreprises de la CCPL en partenariat avec la CCI :

Considérant la compétence développement économique de la CCPL,

Considérant le Projet de Territoire validé début 2022 et notamment :

- L'axe 1, orientation 1 « Accompagner la création, faciliter l'installation et le développement des entreprises sur le territoire de la CCPL »
- L'Axe 1, orientation 5 « Se doter d'outils de promotion en faveur du développement économique local »

Considérant le besoin identifié des entreprises et notamment des industries de pouvoir être accompagnées sur des questions très spécifiques et communes telles que les ressources humaines, le numérique, la RSE...

Le Service Développement et Attractivité propose d'organiser durant l'année 2023, en partenariat avec la CCI, trois ateliers de formation/sensibilisation sur des thèmes à la carte que pourront sélectionner les entreprises elles-mêmes afin que les interventions répondent précisément à leurs besoins.

En outre, ces temps de rencontres permettront - tout en valorisant la compétence développement économique de la *CC*PL - d'accompagner une dynamique et une volonté de synergies de nombreuses entreprises du Plateau.

Le budget prévisionnel 2023 est de 2 083,05 € détaillés comme suit :

- Organisation de trois ateliers : 1 950 € (le coût unitaire d'un atelier est de 1 350 €, la CCI prend à sa charge 50%),
- Acquisition du fichier RCS afin de bénéficier d'un listing actualisé des entreprises situées sur le territoire de la Communauté de communes : 133.05 €.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

- La mise en œuvre de trois ateliers économiques à destination des entreprises de la CCPL, avec le concours de la CCI, moyennant un coût estimatif de 1 950 €,
- L'acquisition d'un fichier RCS auprès de la CCO pour un coût estimatif de 133,05 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles ou engager toutes démarches liées à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO Le secrétaire de séance Alain PIASER

Affichée le

0 6 GCT. 2022



⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification